

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°655 - ÉDITION DU 22 SEPTEMBRE 2023



Info FMI !



Il est important de vérifier que tous les correspondants Footclubs aient validé les équipes pour chacun des gestionnaires de la feuille de match et que ce dernier vérifie la validité de ses identifiants et mot de passe ainsi que le bon fonctionnement de la tablette.



La commission CDIF vous informe qu'une formation le rôle du délégué de club aura lieu le vendredi 29 septembre 2023 à 19 h 00 au DVOF

Engagement U7F et U9F, futsal U7 et U9



Vous pouvez désormais engager vos équipes via l'application FAL à partir d'aujourd'hui jusqu'au lundi 25 Septembre minuit.

Le rentrée du Foot !



La rentrée du Football Crédit Agricole 2023 aura lieu ce 24 septembre dans le club de l'As Ermont au complexe sportif Auguste Renoir.

Cette année, la FFF va plus loin en fusionnant cet évènement avec la remise des Labels Fédéraux Crédit Agricole pour ne former qu'un seul et unique grand évènement du début de saison.

Nouvelle promotion Educ'Actrice 2023-2025



Toutes les informations concernant l'inscription sont à retrouver sur le site du District

Reprise du championnat



Ce week-end marque la reprise des championnats ! Le DVOF vous souhaite une bonne reprise ainsi qu'une bonne saison.

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Calendrier & organisation des compétitions
- Calendrier & organisation des compétitions section féminines
- Football d'Animation
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des délégués
- Statut de l'arbitrage




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - Sénécal - El Fakri - Cokgul

Excusés : M. Podan-Mavounzy – Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



CHANGEMENTS

Veillez noter les changements suivants :

* (CDM, Anciens, Vétérans +45 ans, U16, U18)
-La journée du 17 /09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Garçons :
-la journée du 10/09/2023 est reportée au 01/10/2023

*Seniors Féminines :
- la journée du 09/09/2023 est reportée au 14/10/2023
- la journée du 16/09/2023 est reportée au 18/11/2023

*Anciens D4 Poule B :
-la journée du 17/09/2023 est reportée le 01/10/2023
-La journée du 24/09/2023 est reportée le 29/10/2023

MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

COURRIERS DES CLUBS

LISTE DES ENGAGEMENTS

Beauchamp AS : Anciens D4 poule A avec alternance 5
Deuil Enghien FC : Anciens D4 poule B avec alternance 12
Villiers le Bel FC : Anciens D4 poule B avec alternance 6
EMMB : Anciens D4 Poule B avec alternance 9



Domont FC : Anciens D4 Poule A avec alternance 8

Cergy Pontoise : U14 D4 Poule C avec alternance 12 à la place de l'exempt 2

MARCOUVILLE CITY

Courriel du 19/09/2023

Demandes refusées, la COC a déjà décalé le début du Championnat au 24 septembre 2023

MONTMAGNY FC

Courriel du 15/09/2023

Article 11.13 du RS du DVOF

Une dérogation sera systématiquement accordée au club dont l'équipe Seniors accède à la Division D3. Il pourra n'engager qu'une seule équipe Seniors lors de sa saison d'accession en D3. Le club devra se mettre en règle avec ces obligations au début de la saison suivante

DATES/TERRAINS/HEURES

ERAGNY AS FC

Courriel du 18/09/2023

Seniors D3 Poule B

Match N° 26475173 du 24/09/2023

ERAGNY FC 2 / HERBLAY ES 1

Nouvel horaire : 15H

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

ERAGNY AS FC

Courriel du 18/09/2023

U14 D2 Poule B

Match n°25894874 du 23/09/2023

ERAGNY AS 21 / FRANCONVILLE FC 22

Nouvel horaire : 14H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

Anciens D3 Poule B

Match N°25906090 du 01/10/2023

ERAGNY FC 33 / COURDIMANCHE AS 32

Nouvelle date : 29/10/2023

Accord de la COC

Accord des 2 clubs

SARCELLES AAS

U18 D2 poule A

Match N°25898422 du 24/09/2023

Nouvelle horaire : 12H00 (au lieu de 13H00)

Accord de la COC



1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

GOUSSAINVILLE AAS

Courriel du 18/09/2023

Seniors D4 Poule C

Match 25901715 du 29/09/2023

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / GOUSSAINVILLE FC 3

GOUSSAINVILLE FC 3 -1pt 0but

ENT. BEAUMONT MOURS 1 3pts 5buts

APPLICATION DE L'ART 9.4 du RS du DVOF

(Si l'engagement de l'équipe est annulé par le club après la parution du calendrier et avant le début de la compétition ou si elle est déclarée forfait général dans les conditions précitées, celle-ci est pénalisée d'une amende dont le montant est précisé à l'annexe financière du RS du DVOF.

BRUYERES ACS

Courriel du 15/09/2023

Anciens D3 Poule C

Annulation d'engagement d'une équipe après parution des calendriers et avant le début de la compétition

Amende 102€

MATCH A REPORTER

29 OCTOBRE 2023

VAUREAL FCM

U16 D2 Poule B

Match N° 25937061

VAUREAL FCM 21 / PERSAN US 21

VAUREAL FCM

Seniors D2 Poule B

Match N°26063062

VAUREAL FCM 1 / SFC CHAMPAGNE 95 2

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Président de Séance
M. Pezière Pascal



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES

Commission du 18 SEPTEMBRE 2023

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.



ENGAGEMENTS DES CLUB

Nous vous demandons de bien vérifier le tableau des engagements ci-dessous et de nous indiquer les éventuelles modifications avant le 24/09/23.

Les calendriers seront publiés à partir du 25/09/23.

Pour rappel nous avons lancé le critérium foot à 11 départemental, nous invitons les clubs engagés en R3 qui souhaitent d'éventuelles modifications et basculer en DVOF à aviser la LPIFF avant le début des épreuves ligue.

U11F	U13F CRITERIUM	U13F AVENIR
1 ERMONT AS 1	1 ENT ESSG/SOISY 2	1 ENT HERBLAY/ST LEU 1
2 MONTMORENCY FC 1	2 GROSLAY FC 1	2 GARGES FCM 1
3 PERSAN US 03 1	3 MONTMORENCY FC 1	3 ST BRICE FC 1
4 ENT ESSG/SOISY 1	4 PERSAN US 03 1	4 ERAGNY AS 1
5 ENT ESSG/SOISY 2	5 ADAMOIS OL 1	5 SARCELLES AAS 1
6 BELLOY ST MARTIN ASC 1	6 ST PRIX ES 1	6 ENT ESSG/SOISY 1
7 ADAMOIS OL 1	7 FRANCONVILLE FC 1	7 ST OUEN AUMONE AS 1
8 ST PRIX ES 1	8 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	8 ARGENTEUIL RC 1
9 FRANCONVILLE FC 1	9 SARCELLES AAS 2	
10 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	10 ST OUEN AUMONE AS 2	
11 SARCELLES AAS 1	11 JOUY LE MOUTIER FC 1	
12 SARCELLES AAS 2	12 BEZONS USO 1	
13 GARGES FCM	13 ST BRICE FC 2	
14 ERAGNY AS 1	14 GONESSE RC 1	
15 BEZONS USO 1	15 ENT BEAUMONT MOURS 1	
16 ST BRICE FC 1	16 CERGY PONTOISE FC 1	
17 GONESSE RC 1	17 CERGY PONTOISE FC 2	
18 ENT BEAUMONT MOURS 1	18 COSMO TAVERNY 1	
19 CERGY PONTOISE FC 1	19 ENT HERBLAY/ ST LEU 2	
20 CERGY PONTOISE FC 2	20 ENT HERBLAY/ ST LEU 3	
21 VIARMES ASNIERES OL 1	21 ARGENTEUIL FC 1	
22 COSMO TAVERNY 1	22 DEUIL ENGHEN FC 1	
23 ENT HERBLAY/ST LEU 1		
24 ARGENTEUIL FC 1		
25 DEUIL ENGHEN FC 1		



U15F à 8	U15F à 11	U18F à 8	U18F à 11
1 GROSLAY FC 1	1 PERSAN US 03 1	1 ADAMOIS OL 1	1 ENT BEAUMONT MOURS 1
2 PERSAN US 03 1	2 ADAMOIS OL 1	2 ROISSY EN France US 1	2 ARGENTEUIL FC 1
3 BELLOY ST MARTIN ASC 1	3 ECOUEN FC 1	3 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	3
4 ADAMOIS OL 1	4	4 ECOUEN FC 1	4
5 ST PRIX ES 1	5	5 PERSAN US 03 1	5
6 ROISSY EN France US 1	6	6	6
7 ADAMOIS OL 2	7	7	7
8 ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	8	8	8
9 COSMO TAVERNY 1	9	9	9
10 ENT HERBLAY/ST LEU 3	10	10	10
11 ARGENTEUIL FC 1	11	11	11

U15F R3 LIGUE	U18F R3 LIGUE	SENIORS F à 8	SENIORS F D1 à 11
1 CERGY PONTOISE FC 1	1 ENT ESSG/SOISY 2	1 BELLOY ST MARTIN ASC 2	1 COSMO TAVERNY 2
2 ENT HERBLAY/ST LEU 1	2 ENT HERBLAY/ST LEU 1	2 ADAMOIS OL 1	2 GONESSE RC 1
3 ENT HERBLAY/ST LEU 2	3 ST BRICE FC 1	3 ST PRIX ES 1	3 CERGY PONTOISE FC 2
4 ERMONT AS 1	4 ERAGNY AS 1	4 GAFEPB 1	4 DOMONT FC 1
5 MONTMORENCY FC 1	5 CERGY PONTOISE FC 1	5 GROSLAY FC 1	5 ENT HERBLAY/ST LEU 1
6 ENT MERY MERIEL BESSAN	6 CERGY PONTOISE FC 2	6 GROSLAY FC 2	6 ARGENTEUIL FC 1
7 ARGENTEUIL RC 1	7 MONTMORENCY FC 1	7 ENT BEAUMONT MOURS 2	7 MONTMORENCY FC 1
8 BEZONS USO 1	8 ARGENTEUIL RC 1	8 CHAMPAGNE SFC 1	8 FRANCONVILLE FC 1
9 FRANCONVILLE FC 1	9 FOSSES FU 1	9 ENT HERBLAY/ST LEU 2	9 PUISEUX LOUVRES 95 1
10 PUISEUX LOUVRES 95	10 COSMO TAVERNY 1	10 MAGNY EN VEXIN FC 1	10 ERAGNY FC 1
11 DEUIL ENGHEN FC	11 GARGES FCM 1	11	11 SARCELLES AAS 3
12 GONESSE RC 1	12 CORMEILLAIS ASC 1		12 ENT MARLY FOSSES 1
13 ENT ESSG/SOISY 2	13 BEZONS USO 1		13 BELLOY ST MARTIN ASC 1
14 ENT ESSG/SOISY 3	14 GONESSE RC 1		14
15 GARGES FCM 1			

RENTREE DU FOOT FEMININ

Elle aura lieu à Montmorency : le DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE 2023

**Complexe sportif Nelson Mandela
Chemin de la butte aux pères
95160 Montmorency**

Un google form a été envoyé.

Pensez à le retourner jusqu'au lundi 25/09/23 18h dernier délais

ATTENTION : On n'acceptera pas des joueuses non inscrites via le google form

ANNUAIRE FEMININ & WHATSAPP

L'ensemble des clubs inscrits et des catégories ont acceptés la diffusion des coordonnées.

LES CLUBS QUI ONT REFUSES

- FRANCONVILLE FC
- GARGES FCM

FEUILLES DE MATCHS

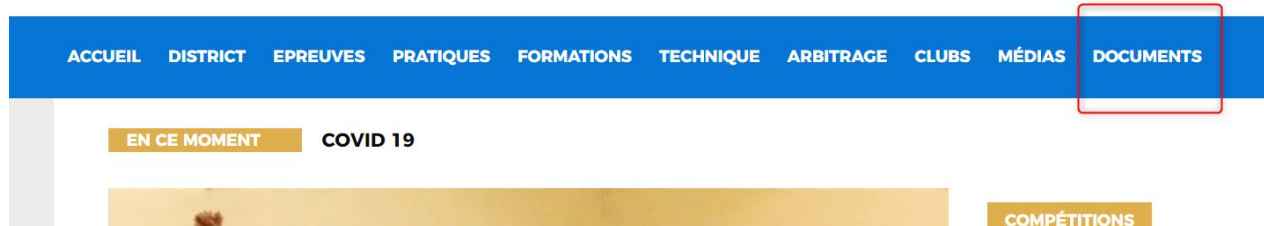
**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1



FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2





ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
ARBITRAGE >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 13 09 23

Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 12 09 23

Pris note des coordonnées de votre correspondant Foot animation

BOUFFEMONT ACF : Mail du 18 09 23

Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

CHAMPAGNE SFC : Mail du 18 09 23

Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 15 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes. La commission vous demande de confirmer par retour de mail, le nombre d'équipes que vous souhaitez engager en Challenge U10 & U11 – Coupe du Comité U12 et Festival Foot U13

EAUBONNE CSM : Mail du 11 09 23

Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

ENTENTE SSG : Mail du 18 09 23

Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

ENTENTE SSG : Mail du 18 09 23

Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

ERMONT AMS : Mail du 15 09 23

Pris note de la liste de vos correspondants Foot animation

ERMONT AMS : Mail du 15 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes

GARGES FCM : Mail du 14 09 23

Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

GONESSE RC : Mail du 18 09 23

Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 15 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes

LE THILLAY ESM : Mail du 11 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes

MAGNY FC : Mail du 17 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes. La commission vous demande de confirmer le nombre d'équipes engagées en Challenge U10 & U11

MARCOUVILLE CITY : Mail du 14 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes

MONTMAGNY FC : Mail du 18 09 23

Pris note de vos engagements d'équipes



MONTSOULT BAILLET US : Mail du 15 09 23
Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

PIERRELAYE FC : Mail du 16 09 23
Pris note de vos engagements d'équipes

ST LEU FC : Mail du 18 09 23
Pris note de vos engagements d'équipes

ST OUEN AS : Mail du 13 09 23
Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

SURVILLIER SAVENIR : Mail du 15 09 23
Pris note de vos engagements d'équipes

VALLEE DE SAUSSERON : Mail du 13 09 23
Pris note de votre demande d'alternance de voter équipe U12/U13

VILLIERS FC : Mail du 13 09 23
Pris note de la modification de vos engagements d'équipes

VILLIERS FC : Mail du 12 09 23
Pris note l'absence de vos éducateurs à la réunion du 13/09

Mr HOUENASSOU : Mail du 14 09 23
Mail non pris en compte. Mail non émis de la messagerie officielle du club

DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

RENTREE DU FOOT 2023

Septembre annonce la rentrée du foot !

La Fédération Française de Football organise la Rentrée du Foot en septembre 2023.

Ces actions vous permettront de mobiliser les enfants et présenter aux parents votre club, en organisant des opérations de promotion, des journées « portes ouvertes » et toutes les réunions nécessaires.

Le programme de la rentrée du Foot dans le Val-d'Oise :

- Samedi 23 septembre 2023 : Rentrée U8 & U9
- Samedi 30 septembre 2023 : Rentrée U6 & U7



Un kit de communication vous a été envoyé pour téléchargement via la messagerie officielle du club :

- L'affiche générique et les affiches spécifiques à destination des joueurs (toutes catégories), des arbitres et des encadrants.
- Une affiche « bienvenue dans mon club », disponible dès la fin du mois d'Août et à destination de tous les clubs désirant afficher le nom de leurs bénévoles.

ENGAGEMENTS DES CLUBS

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les engagements des équipes de U6/U7 à U12/U13 issus de FAL et du Google form

La commission demande aux clubs de vérifier la validité de ces engagements et de la prévenir en cas de modification uniquement.



CLUBS	U12-U13								U10-U11					U8-U9				U6-U7
	Total éq	Dep	Av U12	Av U13	Reg U12	Reg U13	Coupe U12	Coupe U13	Total éq	Dep	Av	Coupe U10	Coupe U11	U8 N1	U9 N1	U8 N2	U9 N2	U6-U7
ADAMOIS OL	4	4					2	2	5	5		3	2			4	4	4
ARGENTEUIL FC	11	8	1	1	1		4	4	10	8	2	4	4	2	2			
RACING CLUB ARGENTEUIL	7	4	1		1	1	4	3	6	4	2	3	3			1	1	2
ARNOUVILLE FAS	2	2					2	0	4	4		2	2			4	4	5
ARRONVILLE FC	0								0									
AUVERS-ENNERY FC	2	2					1	1	3	3		1	2			3	4	4
BEAUCHAMP AS	2	2					1	1	6	6		3	3			4	4	5
BEAUMONT-MOURS ENT.	2	2					1	1	3	3		2	1	2	1			2
BELLOY ST MARTIN ASC	2	2					1	1	4	4		2	2			2	1	2
BEZONS USO	6	4	1	1			3	3	6	4	2	2	2			6	6	6
BOISSY AILLERIE ET SP	1	1					0	1	1	1		0	1					2
BONNEUIL en France ASC	1	1					0	1	1	1		0	1					1
BOUFFEMONT AC	3	3					1	2	2	2		1	1			2	2	4
BRUYERES BERNES USM	2	2					1	1	3	3		2	1			3	2	2
CERGY PONTOISE FC	7	4	1		1	1	4	3	6	4	2	3	3	4	4	1	1	10
CHAMPAGNE SFC	2	2					1	1	4	4		2	2	2	1			5
CHARS AS	0								0									
CHAUMONTEL-LUZARCHES AS	1	1					0	1	1	1		0	1					1
CORMEILLAIS ACS	3	3					2	1	4	4		2	2			4	4	
CORMELLES EN VEXIN FC	0								0									
COSMO TAVERNY	3	2			1		2	1	6	6		3	3	2	2	2	2	6
COURDIMANCHE AS	2	2					1	0	4	4		2	2	2	2	2	2	4
DEUIL ENGHEN FC	6	6							7	7						4		4
DOMONT FC	1	1					0	1	1	1		0	1	1		1	1	2
EAUBONNE CSM	3	3					3		4	4		2	2	2	2	1	1	6
ECLAIR DE PUISEUX	0								0									
ECOUEEN FC	5	4	1				3	2	8	6	2	4	4			4	4	4
ENTENTE MMB	3	2	1				2	1	4	2	2	2	2			4	4	3
ENTENTE SSG	8	5	1		1	1	4	4	10	8	2	5	5	2	2	4	3	5
ERAGNY FC	4	2	1	1			2	2	6	4	2	3	3			5	5	7
ERMONT AcF	4	4					2	2	4	4		2	2			2	2	5
ERMONT AmS	4	2	1	1			3	1	7	5	2	2	2	2	2			
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	8	7	1				3	3	9	7	2	3	3	3	2	6	6	6
EZANVILLE ECOUEN US	3	3					2	1	3	3		1	1			1	1	2
FONTENAY EN PARISIS FC	2	2					1	1	2	2		0	1			3	2	4
FOSSES FU	2	2					2	0	4	4		2	2			3	2	4
FRANCONVILLE FC	6	3	1	1	1		3	3	6	4	2	3	3	2	2	5	6	6
FRETTOISE ES	1	1					1	0	2	2		1	1			2	2	2
GAFEP	1	1					0	1	1	1		0	1					1
GARGES FCM	6	4	1	1			2	2	8	6	2	2	2	2	0	8	8	6
GONESSE RC	6	4	1	1			3	3	6	4	2	3	3	1		4	4	5
GOUSSAINVILLE FC	3	2	1				2	1	4	2	2	1	1			4	3	8
GROSLAY FC	2	2					1	1	4	4		1	3			2	2	4
JOUY LE MOUTIER FC	4	4					2	2	6	4	2	3	3			4	4	6
LE THILLAY ESM	2	2					1	1	2	2		1	1					
MAGNY EN VEXIN FC	1	1					1	0	2	2		1	1					3
MARCOUVILLE CITY CPA	2	2					1	1	2	2		1	1			3	3	4
MARLY LA VILLE ES	2	2					1	1	4	4		2	2			3	4	5
MENUCOURT AS	3	3					0	3	3	3		2	1			5	5	3
MONTIGNY FC	4	4					2	2	5	5		2	2			4	4	4
MONTMAGNY FC	4	4					2	2	4	4		2	2			4	2	5
MONTMORENCY FC	2	2					1	1	5	5		2	2			3	3	5
MONTSOULT BAILLET US	2	2					0	2	2	2		0	2					
NEUVILLE AS	2	2					1	1	2	2		0	0			3	2	1
OSNY FC	6	4	1	1			3	3	6	4	2	3	3	2	2	3	4	4
PARMAIN AC	1	1					0	0	1	1		0	0					1
PERSAN 03 US	4	4					2	2	4	4		2	2			4	6	4
PIERRELAYE FC	3	3					2	2	2	2		1	1			3	2	3
PONTOISIENNE JS	0								0									
PRESLES USL	0								0									1
PUISEUX LOUVRES FC	4	4					2	2	4	4		2	2					
ROSSY US	3	3					2	1	3	3		2	1			2	2	4
SAINT BRICE FC	3		1	1	1				2		2					3	3	4
SAINT LEU 95 FC	5	4			1		3	2	8	6	2	4	3					
SAINT OUEN L'AUMONE AS	6	3	1	1	1		3	3	8	6	2	3	3	4	4			8
SAINT PRIX ES	3	3					2	1	4	4		2	2			4	4	4
SARCELLES AAS	5	2	1		1	1	3	2	8	6	2	4	4			3	4	4
SOISY AM FC	6	4	1	1			3	3	7	5	2	4	3	4	4	5	5	7
SURVILLIERS AVENIR	2	2					1	1	2	2		1	1					3
VALLEE DU SAUSSERON ES	1	1					0	1	2	2		0	2					1
VAUREAL FCM	4	4					2	2	4	4		2	2					3
VEMARS SAINT WITZ FC	1	1					0	1	2	2		1	1	2		2	2	2
VEXIN AS	2	2					1	0	3	3		1	1			3	2	2
VIARMES ASNIERES OL	3	2		1			1	2	4	2	2	2	2			4	5	3
VILLIERS LE BEL FC	6	4	1	1			3	3	8	6	2	4	4	2	2	2	2	4
TOTAL	237	190	20	13	10	4	115	104	298	252	46	128	134	43	34	162	184	245



District du Val d'Oise de Football Calendrier U6-U13 Saison 2023/2024					
DATE	U6 / U7	U8 / U9	U10 / U11	U12 / U13	DATE
11/09/2023			Réunion Clubs Avenir		11/09/2023
13/09/2023	Date Butoir Engagements U7 et U9 Obligatoire sur FAL (Foot Animation et Loisirs)		Date Butoir Engagements départementaux U11 et U13 sur Formulaire Google Forms		13/09/2023
13/09/2023	Réunion Rentrée des Clubs Foot Animation - 19h Gourman'dit à Baillet				13/09/2023
16/09/2023			Rentrée du Foot U11		16/09/2023
23/09/2023		Rentrée du Foot U9			23/09/2023
30/09/2023	Rentrée du Foot U7		JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	30/09/2023
07/10/2023		Plateau N° 1	JA 1 / J1 Dep	JA 1 / J1 Dep	07/10/2023
14/10/2023	Plateau N° 1		JA 2 / J2 Dep	JA 2 / J2 Dep	14/10/2023
21/10/2023		Plateau N° 2	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	21/10/2023
28/10/2023	Vacances Scolaires				28/10/2023
04/11/2023	Vacances Scolaires				04/11/2023
11/11/2023	Plateau N° 2		JA 3 / J3 Dep	JA 3 / J3 Dep	11/11/2023
18/11/2023			Challenges U10 & U11 (1er T)	JA 4 / J4 Dep	18/11/2023
25/11/2023		Plateau N° 3	JA 4 / J4 Dep	Coupe U12 (1er T)	25/11/2023
02/12/2023	Plateau N° 3		JA 5 / J5 Dep	JA 5 / J5 Dep	02/12/2023
09/12/2023		Plateau N° 4 Foot de cœur	JA 6 / J6 Dep	JA 6 / J6 Dep	09/12/2023
16/12/2023	Plateau N° 4 Foot de cœur		JA 7 / J7 Dep Matches remis	JA 7 / J7 Dep Matches remis	16/12/2023
23/12/2023	Vacances Scolaires				23/12/2023
30/12/2023	Vacances Scolaires				30/12/2023
06/01/2024	Vacances Scolaires				06/01/2024
13/01/2024		Plateau N° 5	Matches Remis	FFU13 (1er T) Coupe U12 (2e T)	13/01/2024
20/01/2024			Challenges U10 & U11 (2ème T)	Matches Remis	20/01/2024
27/01/2024	Plateau N° 5		JA 1 / J1 Dep	JA 1 / J1 Dep	27/01/2024
03/02/2024		Plateau N° 6	JA 2 / J2 Dep	JA 2 / J2 Dep	03/02/2024
10/02/2024			JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	JA 8 / J8 Dep (groupes de 10)	10/02/2024
17/02/2024	Vacances Scolaires				17/02/2024
24/02/2024	Vacances Scolaires				24/02/2024
02/03/2024	Plateau N° 6		JA 3 / J3 Dep	JA 3 / J3 Dep	02/03/2024
09/03/2024		Plateau N° 7	JA 4 / J4 Dep	FFU13 (2e T) Coupe U12 (3e T)	09/03/2024
16/03/2024	Plateau N° 7		JA 5 / J5 Dep	JA 4 / J4 Dep	16/03/2024
23/03/2024		Plateau N° 8	Challenges U10 & U11 (3ème T)	JA 5 / J5 Dep	23/03/2024
30/03/2024			JA 6 - J6 Dep	JA 6 - J6 Dep	30/03/2024
06/04/2024			Matches Remis	Finale Dép. U13-U13F Coupe U12 (4e T)	06/04/2024
13/04/2024	Vacances Scolaires				13/04/2024
20/04/2024	Vacances Scolaires				20/04/2024
27/04/2024	Plateau N° 8		Finale Départementale U10-U11-U11F	JA 7 / J7 Dep	27/04/2024
04/05/2024		Plateau N° 9	JA 7 / J7 Dep	Finale Régionale U13-U13F	04/05/2024
08/05/2024				Finale Dép. artementale Coupe Comité U12	08/05/2024
25/05/2024	Plateau N° 9		JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	JA 9 / J9 Dep (groupes de 10)	25/05/2024
01/06/2024		Plateau N° 10	Matches Remis	Matches Remis	01/06/2024
08/06/2024	JND 2024			Phase Foot à 11 (U13) #1	08/06/2024
15/06/2024				Phase Foot à 11 (U13) #2	15/06/2024
22/06/2024			Chlge Régionale U11-U11F		22/06/2024
29/06/2024					29/06/2024

D.T.N. – Développez-vous, et en pratique des pratiques

Football d'Animation
Yves Allard

Prochaine Réunion LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.



RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

RÉUNION D'INFORMATION

La Commission Futsal tiendra au siège du DVOF - 6, avenue du Bosquet à Baillet en France, une réunion d'information sur l'organisation des critères jeunes et plateaux Futsal : **le lundi 25 Septembre 2023 à 19h30.**

Présence obligatoire des clubs ayant demandé l'engagement d'équipes de jeunes U7 à U16 (date limite d'engagement le lundi 25 septembre), sous peine d'amende de 50€ conformément à l'annexe financière du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Futsal Club VLB: Mail du 13-09-23

Pris note de votre demande de création d'un critérium U10 afin d'éviter la fusion des catégories de U10 à U12.

Le sujet sera abordé lors de la réunion clubs du lundi 25-09-23.

Futsal Club VLB: Mail du 13-09-23

Pris note de votre demande d'engagement de 2 équipes U7 et 2 équipes U9 sur les plateaux Futsal.

La commission vous demande d'effectuer les engagements sur l'application FAL.

Merci de spécifier votre possibilité ou non de recevoir des plateaux, l'adresse du gymnase et le jour et l'heure de début des plateaux.

Sannois FCE : Mail du 14-09-23

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase pour la rencontre de Senior D1 contre Arnouville USC le samedi 16-09-22 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

My Sarcelles Futsal : Mail du 16-07-23

Pris note de votre demande modification du jour des rencontres pour votre équipe Senior 2 : **le lundi à 21H30.**

Accord de la commission.

Les Étoiles de Moussy : Mail du 18-09-23

Pris note de votre demande pour intégrer le Critérium futsal U16 du 95.

La commission émet un avis favorable à votre demande et transmet au Comité de Direction du DVOF pour validation.

La commission vous convie à la réunion d'information du lundi 25-09-23 à 19H30 au DVOF.



GROUPES 2023 / 2024

Suite aux différentes modifications effectuées, veuillez trouver ci-dessous la composition des groupes D1 et D2.

GROUPES FUTSAL DVOF

DIVISION 1 Gr U		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	580882	MARCOUVILLE CITY CP 3
3	560543	ARNOUVILLE USC 1
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	590534	ARGENTEUIL RC 1
6	552305	OSNY UNITED 1
7	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 2
8	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 2
9	561071	ASF ARGENTEUIL 2
10	550552	SANNOIS FCE 1
11	519039	EAUBONNE CSM 1
12	580869	PERSANAISE CFJ 1

DIVISION 2 - GR A		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	561101	MONTIGNY LVDB 1
2	560964	BEZONS FUTSAL CLUB 2
3	510506	GONESSE RC 1
4	850889	MONTMAGNY ASFS 2
5	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
6	527269	SAINT BRICE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8	560466	MY SARCELLES FUTSAL 1
9	550552	SANNOIS FCE 2
10	551988	CERGY-PONTOISE FC 2
11	580487	ENTENTE MMB 1
12	561071	ASF ARGENTEUIL 3

DIVISION 2 - GR B		
N°	N° DU CLUB	NOM DU CLUB
1	560 964	BEZONS FUTSAL CLUB 1
2		EXEMPT
3	560866	COMBO FUTSAL 2
4	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2
5	582623	AFS VAUREAL 2
6	590534	ARGENTEUIL RC 2
7	560467	MY SARCELLES FUTSAL 2
8	549561	DEUIL-ENGHIEN FC 1
9	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
10	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
11	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
12	561101	MONTIGNY LVDB 2



CHAMPIONNAT FUTSAL (Groupe à 12)

Journée 01 Aller 11-sept.-23 au 17-sept.-23	Journée 02 Aller 25-sept.-23 au 1-oct.-23	Journée 03 Aller 9-oct.-23 au 15-oct.-23	Journée 04 Aller 6-nov.-23 au 12-nov.-23	Journée 05 Aller 20-nov.-23 au 26-nov.-23	Journée 06 Aller 4-déc.-23 au 10-déc.-23	Journée 07 Aller 8-janv.-24 au 14-janv.-24	Journée 08 Aller 22-janv.-24 au 28-janv.-24	Journée 09 Aller 29-janv.-24 au 4-févr.-24	Journée 10 Aller 23-oct.-23 au 29-oct.-23	Journée 11 Aller 11-déc.-23 au 17-déc.-23
2 - 11 4 - 9 6 - 7 8 - 5 10 - 3 12 - 1	3 - 1 5 - 10 7 - 8 9 - 6 11 - 4 2 - 12	4 - 2 6 - 11 8 - 9 10 - 7 1 - 5 12 - 3	5 - 3 7 - 1 9 - 10 11 - 8 2 - 6 4 - 12	6 - 4 8 - 2 10 - 11 1 - 9 3 - 7 12 - 5	7 - 5 9 - 3 11 - 1 2 - 10 4 - 8 6 - 12	8 - 6 10 - 4 1 - 2 3 - 11 5 - 9 12 - 7	9 - 7 11 - 5 2 - 3 4 - 1 6 - 10 8 - 12	10 - 8 1 - 6 3 - 4 5 - 2 7 - 11 12 - 9	11 - 9 2 - 7 4 - 5 6 - 3 8 - 1 10 - 12	1 - 10 3 - 8 5 - 6 7 - 4 9 - 2 11 - 12
Journée 22 Retour 13-mai-24 au 19-mai-24	Journée 12 Retour 5-févr.-24 au 11-févr.-24	Journée 13 Retour 26-févr.-24 au 3-mars-24	Journée 14 Retour 4-mars-24 au 10-mars-24	Journée 15 Retour 11-mars-24 au 17-mars-24	Journée 16 Retour 18-mars-24 au 24-mars-24	Journée 17 Retour 1-avr.-24 au 7-avr.-24	Journée 18 Retour 22-avr.-24 au 28-avr.-24	Journée 19 Retour 29-avr.-24 au 5-mai-24	Journée 20 Retour 8-avr.-24 au 14-avr.-24	Journée 21 Retour 20-mai-24 au 26-mai-24

DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.
Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2023 / 2024

Les Feuilles d'engagement des équipes de Jeunes sont à retourner au secrétariat du DVOF pour **le lundi 25 septembre dernier délai** afin de pouvoir valider l'organisation des plateaux et critérium lors de la réunion clubs.

Obligations clubs :

Critériums U16 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour cette catégorie le samedi ou le dimanche.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'application Google Forms : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Critériums U12 et U14 : nécessité d'avoir un créneau fixe pour chaque catégorie le samedi ou le dimanche ou en alternance 1 week-end sur 2.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'application Google Forms : <https://forms.gle/9jdXStSWY5D6ZrWS9>

Plateaux U7 et U9 : nécessité d'avoir un créneau fixe le samedi ou le dimanche différent de celui prévu pour les critériums U12 et U14.

Les engagements des équipes sont à effectuer sur l'application FAL disponible sur le site du DVOF.

Les clubs ne disposant pas de créneaux distincts pour les plateaux et les critériums ne pourront pas engager d'équipes dans toutes les catégories.

Prochaine réunion
Lundi 25 septembre à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart – Lacour.

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION DÉLÉGUÉ DE CLUB

La commission vous invite à une formation de DÉLÉGUÉ CLUB

Le vendredi 29 septembre 2023 à 19h00 au DVOF



Pour vous inscrire, merci d'envoyer un mail à l'adresse : secretariat@district-foot95.fff.fr en mentionnant votre Club – nom – prénom & numéro de licence.



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de les transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google **VERSION** Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

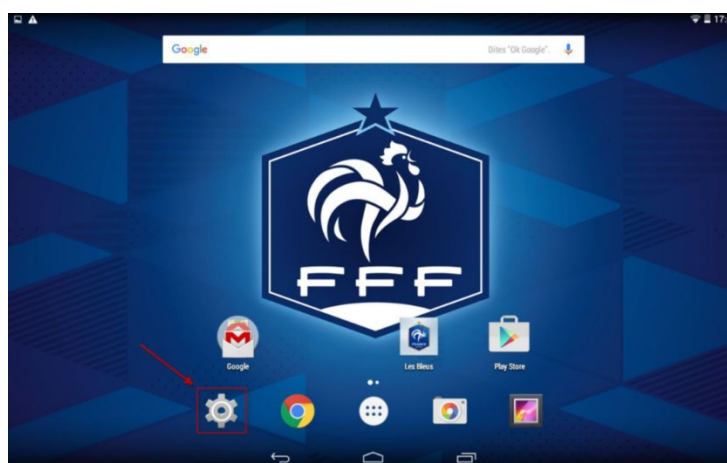
PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

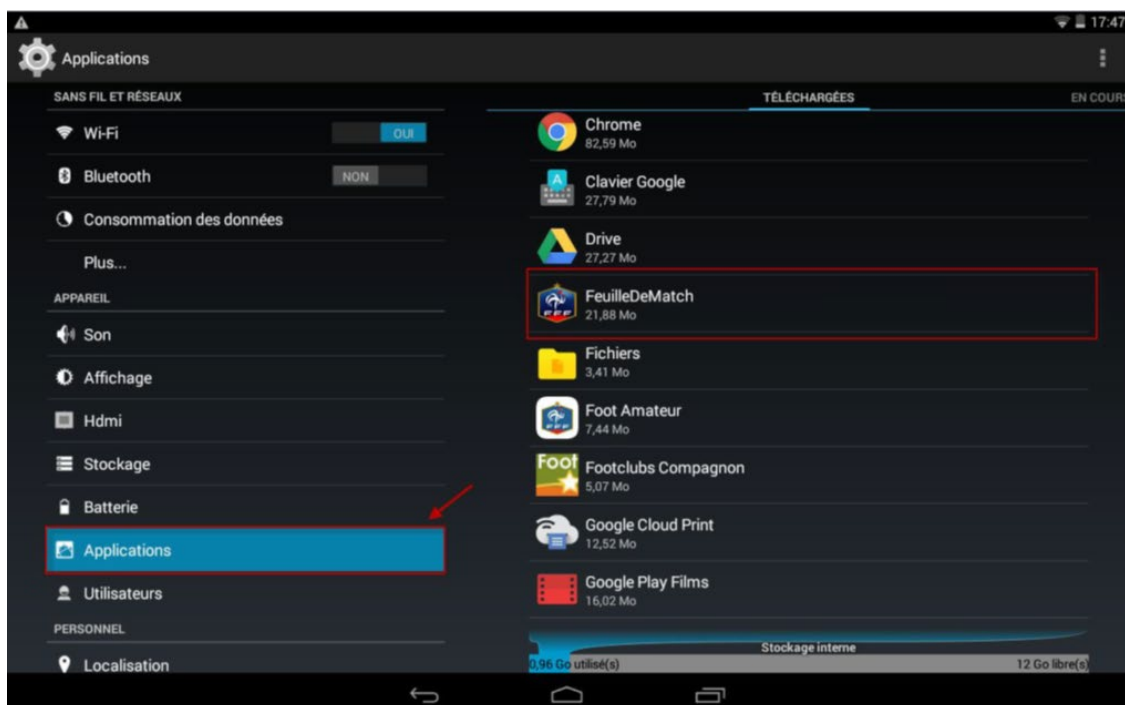
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

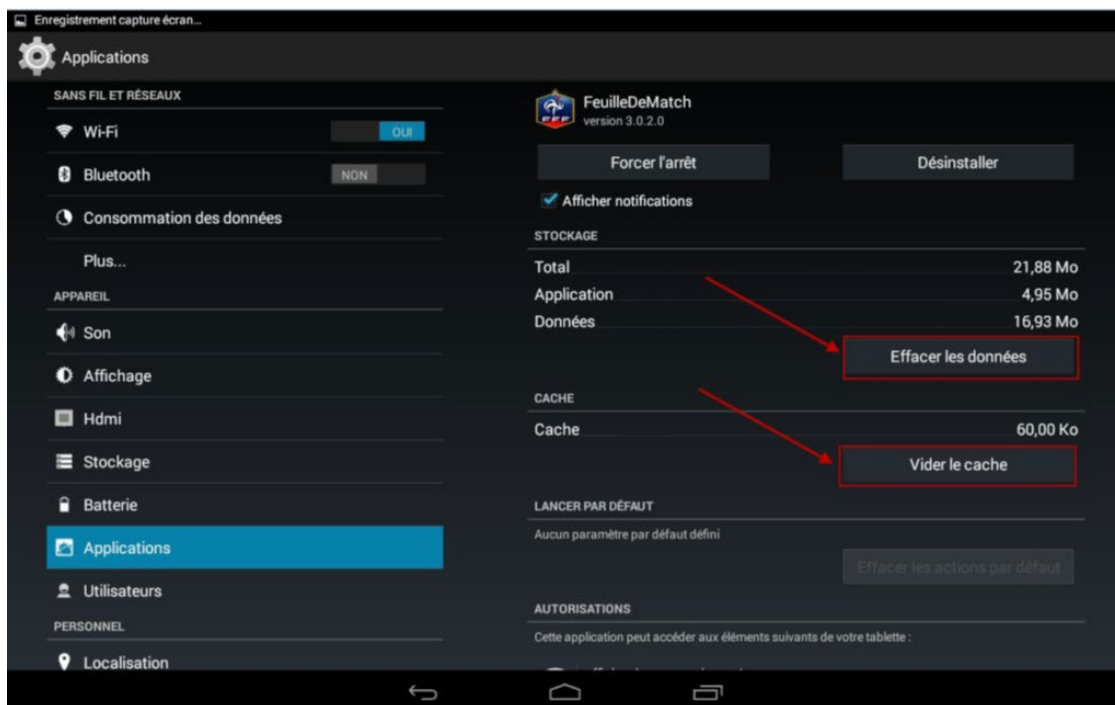
 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



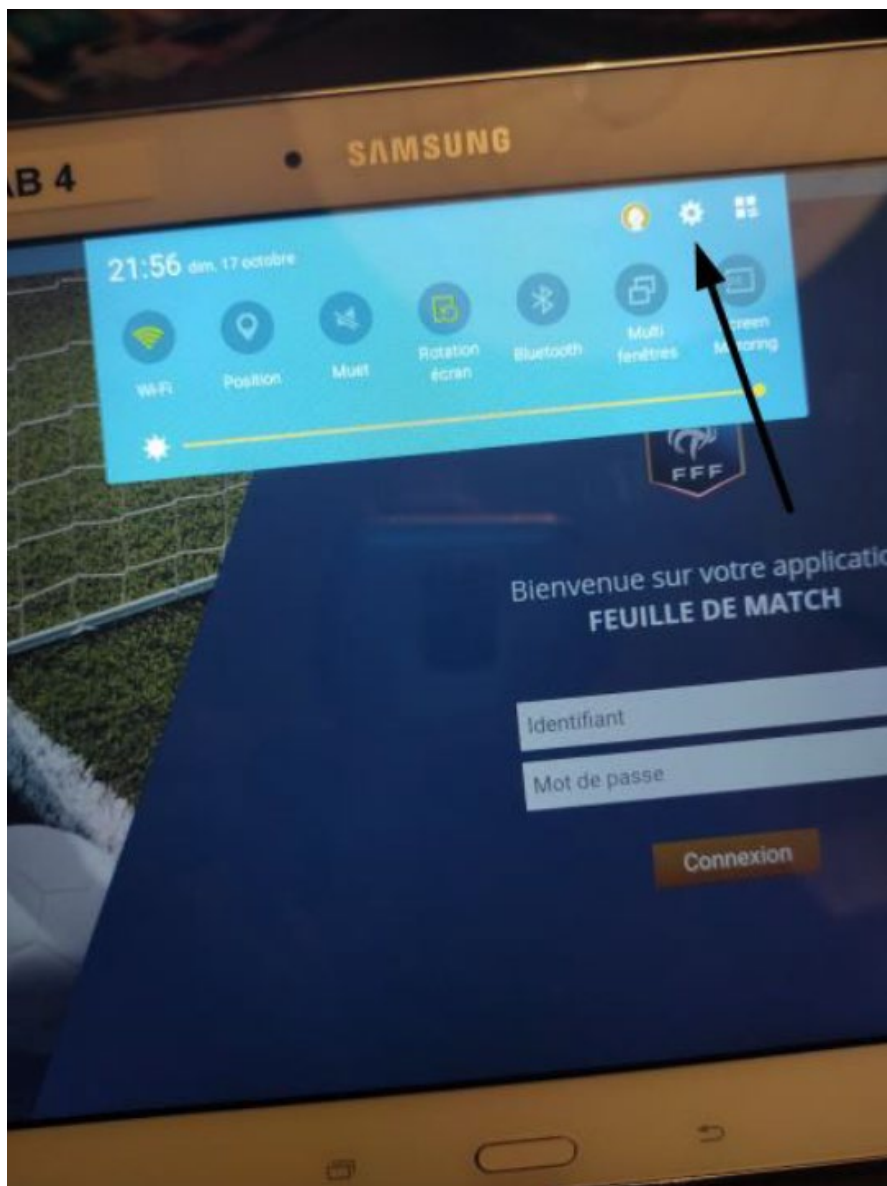
☐ Effacer les données et vider le cache



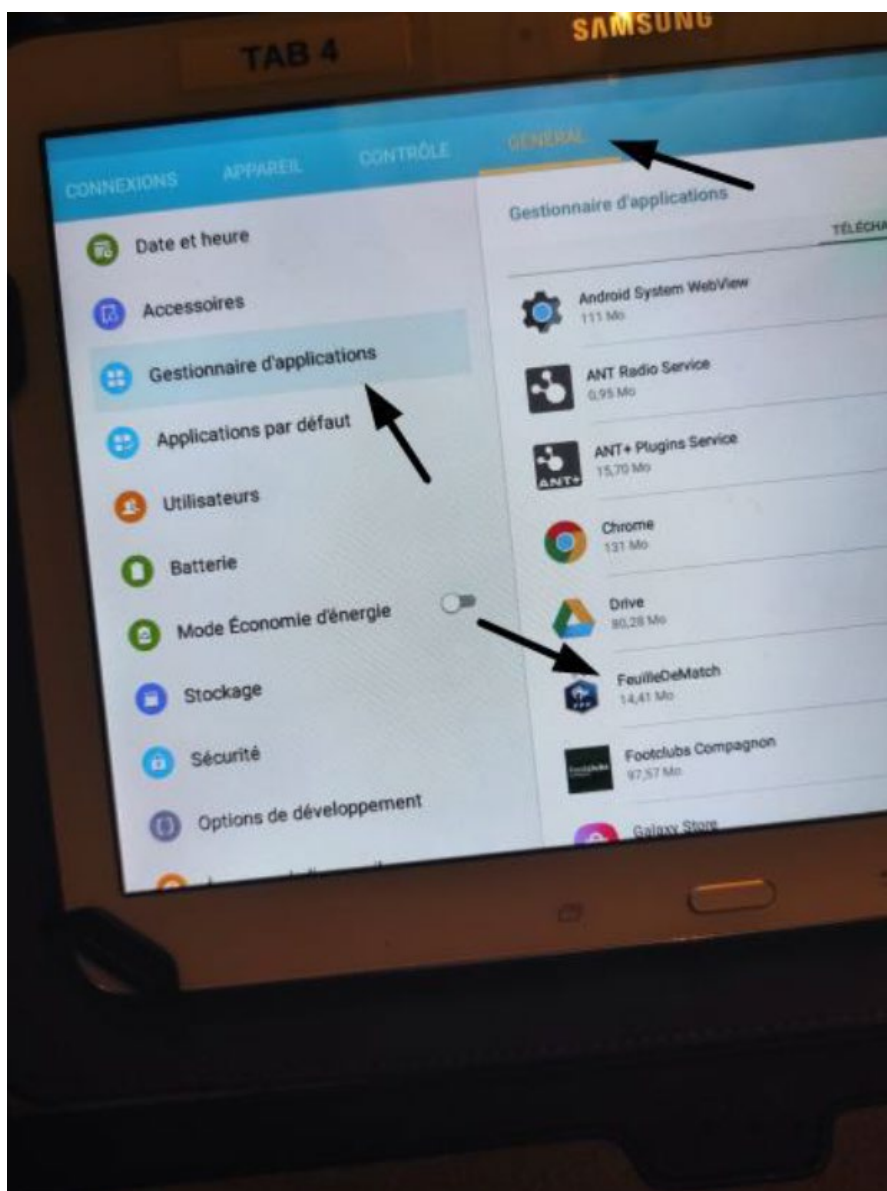
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

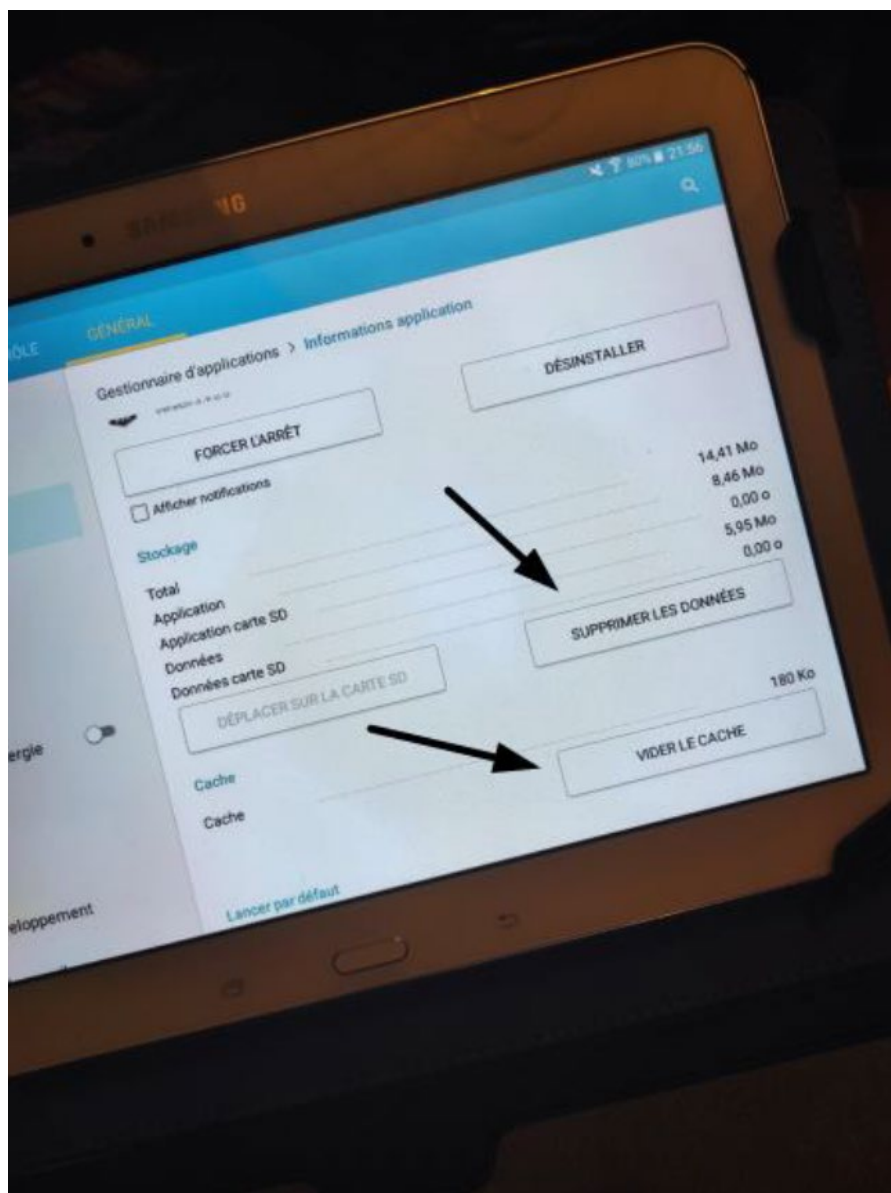
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart - Lacour.

Assisté : M. Letellier (Comité).

Excusé : M. Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de MARLY LA VILLE : NNI 953710201

M.FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 18 septembre 2023 à 21h00, au Stade DURONSOY, Chemin de la Sablonnière, pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 22 Septembre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 24 Septembre 2023

U18 D1

Match 25898028: Soisy AM FC / Cormeillais ACS

Délégué : M. Michel Bailliez

Seniors D3

Match 26475173 : Eragny FC / Herblay ES

Délégué : M. Gérard Alcan à la charge de Eragny Fc

Rencontres du 01 Octobre 2023

U18 D1

Match 25898029 : St Ouen AS / Ecouen FC

Délégué principal : M. Joseph Plassart

Délégué adjoint : M. Hicham El Fakri

Match 25898030 : Cormeillais ACS / RC Argenteuil

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 25898031: *Adamois OL* / Soisy AM FC

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898032 : *St Leu FC* / Ermont AS

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25898033 : Argenteuil FC / Goussainville FC

Délégué : M Michel Bailliez

Match 25898034 : Garges FCM / Bezons USO

Délégué : M. Christophe Gauvin



Seniors D1

Match 25897411 : St Brice FC / Jouy le Moutier FC

Délégué principal : M. Christian Febvay

Délégué adjoint : M. Pascal Pézière

Match 25897412 : Entente SSG / Ecoeuen FC

Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25897413 : Osny FC / Champagne SFC

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25897414 : Gonesse RC / Marly la Ville ES

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25897415 : *St Leu FC* / Groslay FC

Délégué: M. Fabrice Gondel

Match 25897416: Persan US / St Ouen AS

Délégué : M. Laurent Valette



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPLICATION DU STATUT DE L'ARBITRAGE ET DES MUTATIONS D'ARBITRE

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2023

Présents : Mme CAZENAIVE - MM. MOREIRA J. – HARBONNIER K. – JOYEAU G. - GUILLEMET J.C.

Assiste : M BOISDENGGHIEN E.

Excusé : M. PINCEMIN G.

Chaque décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football

AFFECTATIONS DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs bénéficiaires d'un ou deux joueurs mutés supplémentaires pour la saison 2023/2024 ont la possibilité d'exprimer leur choix d'affectation avant le début des compétitions, conformément aux indications mentionnées par la Commission dans son procès-verbal du 15 juin 2023.

Le Comité de Direction du 06 septembre 2016 a décidé que les clubs bénéficiant d'1 joueur ou de 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION » à défaut d'avoir informé la Commission du choix de l'affectation du ou des mutés supplémentaires, ceux-ci sont affectés automatiquement à l'équipe représentative du Club.

Voici donc la liste des clubs avec l'équipe à laquelle seront affectés
Le ou les joueurs mutés supplémentaires :

1 joueur muté supplémentaire :

500 611	BEAUCHAMP AS	SENIORS Départemental 4
519 844	OSNY FC	SENIORS Départemental 1
527 755	MENUCOURT AS	SENIORS Départemental 2
528 672	ECOUEEN FC	SENIORS Départemental 1
542 402	FOSES FU	SENIORS Départemental 4
546 116	MONTMORENCY FC	SENIORS Départemental 3
552 572	AS PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	CDM Départemental 1
590 322	AS CHAUMONTEL LUZARCHES	SENIORS Départemental 4

2 joueurs mutés supplémentaires

500 681	VIARMES ASNIERES OI.	SENIORS Départemental 3
500 686	MAGNY EN VEXIN FC	SENIORS Départemental 3
500 712	EZANVILLE ECOUEN US	SENIORS Départemental 4
509 431	SOISY A.M. FC	U18 Départemental 1
510 506	GONESSE RC	SENIORS Départemental 1
511 000	AS ERAGNY FC	SEN FEM Départemental 1
511 509	ROISSY EN France US	U15 Régional 2
519 616	ES MARLY LA VILLE	SENIORS Départemental 1
523 266	GROSLAY FC	SENIORS Départemental 1
530 279	BEZONS US OM	U18 Départemental 1
580 487	ENTENTE MERY MERIEL BESS	SENIORS Départemental 2

Procès-verbal transmis aux Commissions Départementale et Régionale Statuts et Règlements et contrôle des mutations ainsi qu'à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions pour information